

SMICTOM de Sologne

L'ÉDITO

Juin 2016 - n°13

Madame, Monsieur,

L'étude d'optimisation et de rationalisation de la collecte des déchets ménagers arrive à son terme. Cette étude menée par le cabinet OPTAE a été suivie par un comité de pilotage formé par les membres du bureau. Des décisions seront prises par le comité syndical du SMICTOM en juin pour prendre effet au 1^{er} janvier 2017.

L'application de ces décisions va engendrer des changements dont nous vous tiendrons informés prochainement.

D'autre part, les mises en conformité des déchèteries rendues obligatoires par des normes environnementales de 2012 vont engendrer d'importants travaux. La fermeture des sites sera rendue inévitable pendant la durée des travaux. Des solutions vous seront proposées en vous orientant vers les déchèteries des communes avoisinantes.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée pendant la période plus ou moins longue de ces travaux. Nous vous demandons d'être compréhensifs. Sachez que nous n'avons pas le choix car nous risquons, si rien n'est fait, la fermeture définitive par l'administration des déchèteries du SMICTOM.

Nous vous informerons dès que possible de la programmation de ces travaux.

Les élus du SMICTOM de Sologne, l'ensemble du personnel et moi-même vous souhaitons bonne lecture de cet édito.

Amicalement

J.-M. DEZELU,
Président du
SMICTOM de
Sologne



Qu'est-ce que le SMICTOM ?



LE SMICTOM de Sologne (Syndicat Mixte de Traitement et de Collecte des Ordures Ménagères) est un établissement de service public dont le siège est à Nouan-le-Fuzelier, il s'étend sur 136 000 hectares. Il dessert ainsi environ 41 000 habitants, regroupés sur 23 communes réparties sur quatre communautés de communes et la commune de Loreux.

Le SMICTOM a en charge la collecte des déchets ménagers des particuliers, le traitement des ordures ménagères, la valorisation par le tri des matériaux recyclables et la gestion des déchèteries. Ce syndicat est dirigé par un comité de 24 élus.

Parmi ses missions, il organise en régie directe :

- Les tournées de collecte des déchets ménagers (bac bordaux), des emballages recyclables (bac jaune) et des objets encombrants.
- Les différentes collectes : ordures ménagères, emballages recyclables, encombrants, l'exploitation du centre de transfert et la gestion des déchèteries sont assurées par 43 agents du SMICTOM.

Le SMICTOM n'a recours aux entreprises privées que pour le traitement et la valorisation des déchets.

Travaux de mise aux normes
des déchèteries et plates-formes
de déchets verts..... p.2
Pourquoi est-il important de trier ? p.3
Ensemble réduisons nos déchets p.4

Certains déchets ne vont pas dans la poubelle . p.6
Des vêtements et des meubles
que vous n'utilisez plus ?..... p.8
Comptes-rendus..... p.9
Stop aux incivilités !!! p.12

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES DÉCHÈTERIES ET PLATES-FORMES DE DÉCHETS VERTS

La réglementation a beaucoup évolué pour les déchèteries au cours des 4 dernières années. Certains équipements du SMICTOM de Sologne ont plus de 20 ans et ne sont plus aux normes environnementales. Enfin, de nouvelles filières voient le jour et de nouveaux traitements, plus respectueux de l'environnement, se développent actuellement. Des bennes spécifiques pour l'accueil des déchets mobiliers dans les déchèteries de Lamotte et de La Ferté Saint-Aubin sont déjà mises en place.

C'est en tenant compte de ces diverses problématiques que les élus du SMICTOM ont décidé d'optimiser et de faire réaliser des travaux sur le réseau de ses déchèteries et plates-formes d'accueil de déchets verts.

Le programme de travaux a pour objectif de mettre aux normes les sites sur l'aspect environnemental et sécuritaire. Il a aussi pour but d'agrandir et de rendre plus fonctionnels certains sites.

Ces travaux devraient commencer début juillet par la déchèterie de Marcilly-en-Villette.

Devrait suivre, dès septembre, la réhabilitation des déchèteries de Salbris, Theillay et la plate-forme de déchets verts de Vouzon. En parallèle, sera créée une nouvelle plate-forme d'accueil de déchets verts sur la commune de Saint-Viâtre.

Une seconde phase de travaux, comprenant les déchèteries de La Ferté Saint-Aubin, Souesmes et Selles Saint-Denis, ainsi que la plate-forme de déchets verts de Nouan-le-Fuzelier, est programmée pour l'année 2017.

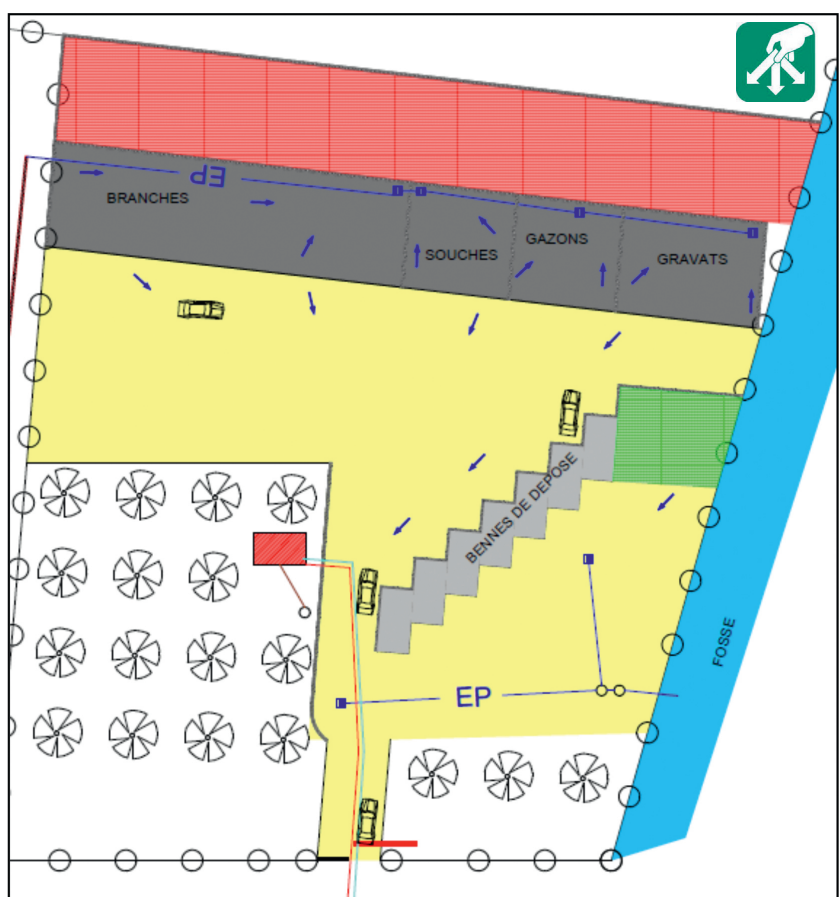
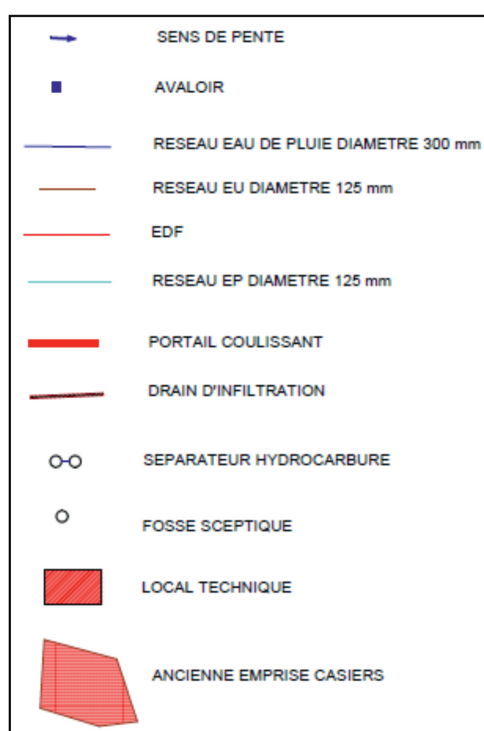
Une troisième phase sera consacrée au site de Lamotte-Beuvron.

Durant les périodes de travaux, pour des raisons de sécurité évidentes, les sites nommés ci-dessus seront fermés au public.

Pendant ces périodes, des ouvertures supplémentaires exceptionnelles seront organisées dans les déchèteries les plus proches pour assurer la continuité du service public.

Toutes les informations utiles sur ces travaux seront consultables sur le site internet du SMICTOM, par voie de presse et d'affichage dans les communes concernées.

Exemple : Projet pour la commune de Marcilly-en-Villette



POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE TRIER ?

Simplifiez-vous le tri : Faites le bon geste

- Le tri des emballages réduit la part des déchets incinérés.
- Le recyclage permet de préserver les ressources naturelles de notre planète et d'économiser de l'énergie.
- Je respecte les consignes de tri, les erreurs coûtent cher. En cas de doute, je jette dans la poubelle bordeaux.

Bouteilles et flacons en plastique



Briques alimentaires et petits emballages en carton



Boîtes et emballages métalliques



Astuces

- ✓ Seuls les emballages bien vidés peuvent être recyclés.
- ✓ Pas besoin d'enlever les bouchons des bouteilles en plastique.
- ✓ Inutile de nettoyer les emballages. Il suffit simplement de les égoutter.



Pots, bocaux et bouteilles en verre



Astuces

- ✓ Enlevez les capsules et bouchons et déposez-les dans votre bac d'ordures ménagères.

Attention ! les verres de table, vitres, ampoules et miroirs vont dans le bac d'ordures ménagères.

Journaux, magazines, publicités, prospectus, catalogues, annuaires, livres, cahiers, courriers, lettres, enveloppes, feuilles



Il suffit de les déposer dans ce contenant.
Tous mes papiers se trient et se recyclent !
Inutile de les comprimer, de les froisser ou de les déchirer ! Ne retirez pas non plus les agrafes, spirales, etc. Elles seront séparées en usine.



Vous êtes le premier maillon de la boucle du recyclage. Sans vous, rien ne se passe ! Grâce à votre geste de tri, vous redonnez 5 nouvelles vies à vos papiers.

ATTENTION : les papiers salis comme les papiers d'hygiène (mouchoirs, serviettes en papier etc.) et les papiers au contact d'aliments (viande, poisson, fromage, etc.), se jettent avec les autres déchets.

Oui, le papier se recycle au moins 5 fois !

ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS

Tout le monde peut agir !

Chacun peut contribuer à réduire le volume de sa poubelle et arrêter de jeter n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment.

Il ne faut pas oublier qu'une fois mis à la poubelle, les déchets ne disparaissent pas par magie. Une partie finit tôt ou tard en centre d'enfouissement ou à l'incinérateur, deux installations que personne ne veut voir se multiplier à côté de chez soi...

Chaque année, un Français produit 585 kg de déchets. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 40 ans. Nous faisons partie d'une société de consommation où il est vrai que ne pas produire de déchets relève d'un exploit. Pourtant nous sommes les acteurs principaux pour essayer de réduire la quantité de déchets que nous produisons et nous pouvons changer notre comportement en adoptant des gestes simples face à de nombreuses situations du quotidien.



Application de la règle des 4 R

- Réduire nos déchets
- Réutiliser plutôt que jeter
- Réparer pour prolonger la vie des objets
- Recycler en respectant les consignes de tri



“ UN MOIS, UN GESTE ”

JANVIER

Bonne résolution de l'année : pendant les courses, je suis vigilant pour éviter le gaspillage d'aliments et d'argent.



J'ÉVITE
LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

FÉVRIER

J'apporte une jolie tasse au bureau pour ne plus utiliser de gobelet jetable.



J'UTILISE MA TASSE
AU BUREAU.

MARS

Pour un nettoyage de printemps plus respectueux de l'environnement et de la santé, j'opte pour l'Écolabel Européen.



JE PRIVILÉGIE LES PRODUITS
ÉCOLABELLISÉS.

AVRIL

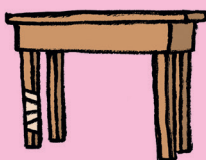
Avec les beaux jours, je me mets au compostage : mon jardin sera plus beau sans dépenser un euro.



JE FAIS DU COMPOST.

MAI

Je vérifie si mes objets cassés sont réparables plutôt que de les jeter et d'en racheter de nouveaux.



JE RÉPARE
OU JE FAIS RÉPARER.

JUIN

J'organise une soirée troc entre amis : un bon moyen d'économiser tout en évitant la production de déchets.



JE DONNE, JE VENDS
AU LIEU DE JETER.

JUILLET

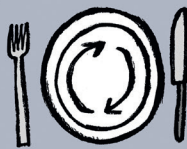
Avant de partir en vacances, j'écris « Stop Pub » sur une étiquette que je colle sur ma boîte aux lettres.



J'INSCRIS “STOP PUB”
SUR MA BOÎTE AUX LETTRES.

AOÛT

Pour les pique-niques, je choisis de la vaisselle réutilisable : c'est moins de déchets et tellement plus agréable.



JE PRENDS DE LA VAISSELLE RÉUTILISABLE
POUR LES REPAS EN PLEIN AIR.

SEPTEMBRE

À la rentrée, je garde le bon réflexe : j'imprime recto verso et seulement si c'est nécessaire.



JE LIMITE
MES IMPRESSIONS PAPIER.

OCTOBRE

J'ai quelques travaux de rénovation à faire : au lieu d'acheter des outils, j'emprunte ceux de mon voisin.



J'EMPRUNTE OU JE LOUE.

NOVEMBRE

Avant l'hiver, j'utilise les feuilles mortes, les tontes de pelouse et les tailles broyées pour pailler mon jardin.



JE PRATIQUE LE PAILLAGE.

DÉCEMBRE

À Noël, j'offre des cadeaux dématérialisés : c'est moins de déchets et plus original !



J'OFFRE DES CADEAUX
DÉMATÉRIALISÉS.

RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.



CERTAINS DÉCHETS NE VONT PAS DANS LA POUBELLE

Vos appareils électriques, vos lampes et vos déchets spécifiques doivent être apportés en déchèterie.

Les lampes qui se recyclent

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.



Lampe fluo-compacte



Lampe à LED



Tube fluorescent

Où déposer vos lampes usagées ?

- **Déposez vos lampes en déchèterie**
- **Rapportez vos lampes en magasin** : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.). Liste des magasins disponible sur www.malampe.org.

Que deviennent vos lampes usagées ?

- **Les lampes sont prises en charge par Récyllum**, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France.
- La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.



Je me débarrasse d'un appareil !

Je me débarrasse
d'un appareil électrique



Je le recycle



Vous pouvez le déposer auprès de

- votre magasin
- votre déchèterie



#LeBonTri

EcoLogic

La 2^e vie des déchets électriques

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le vendeur a l'obligation de reprendre gratuitement un appareil usagé lors de l'achat d'un produit neuf du même type.



Déchets Spécifiques des ménages

TOUS À LA DÉCHÈTERIE !



**Les déchets issus de produits
d'entretien, de bricolage et de jardinage
sont à apporter en déchèterie.**

BRICOLAGE & DÉCORATION



**(CHAUFFAGE, CHEMINÉE
& BARBEQUE)**



**PRODUITS SPÉCIFIQUES
DE LA MAISON**



ENTRETIEN PISCINE



ENTRETIEN VÉHICULE



JARDINAGE



Toutes les infos sur : www.mesdechetspecificiques.com

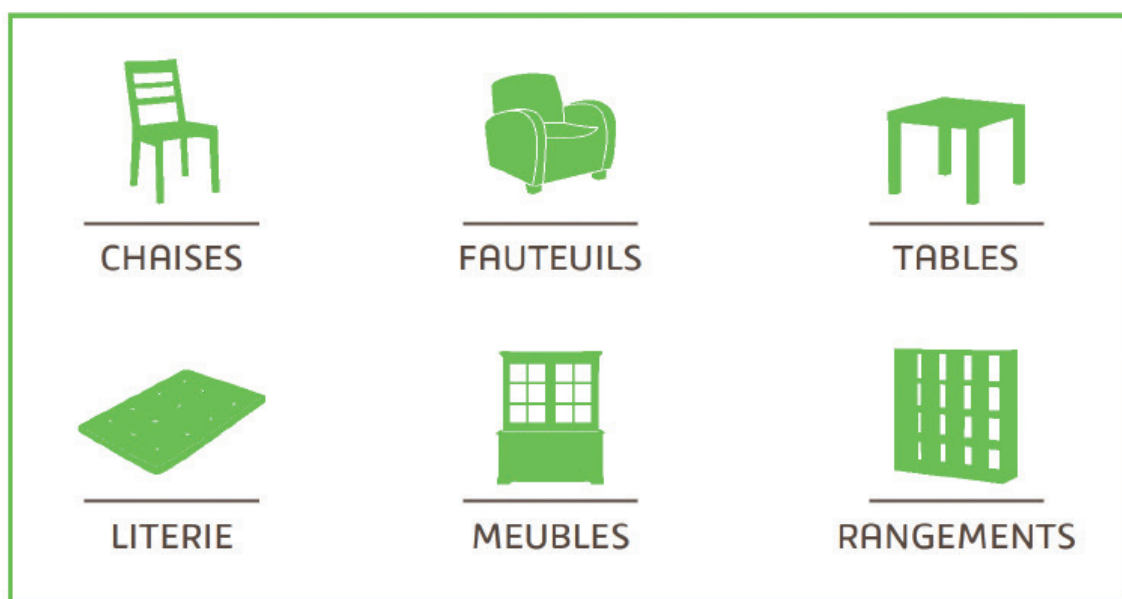


DES VÊTEMENTS ET DES MEUBLES QUE VOUS N'UTILISEZ PLUS ?

La déchèterie leur offre une seconde vie !

Le SMICTOM de Sologne en collaboration avec l'éco-organisme ECO-mobilier a mis en place une benne destinée aux meubles ou parties de meuble dont vous voulez vous défaire sur les **déchèteries de La Ferté Saint-Aubin et de Lamotte-Beuvron.**

La mise en place de ce type de benne sera déployée progressivement sur le territoire du SMICTOM de Sologne.



**MOBILIER
USAGÉ**

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

TOI AUSSI
TU TE RECYCLES ?

OFFREZ
une **2ème VIE**
à vos textiles,
linges de maison
et chaussures
MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS !

ECO TLC
L'éco-organisme du textile • du linge • de la chaussure

**Comment
bien trier ?**



Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES** et **SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.



Ne pas déposer d'articles **HUMIDES**.



**Où déposer
ses TLC* ?**

Dans un des Points d'Apport

Comment trouver le plus proche ?
C'est simple, il suffit d'aller sur le site
www.lafibredutri.fr



*TLC : Textiles,
Linge de maison,
Chaussures

**Pourquoi
est-ce utile ?**

Les TLC collectés créent
des bénéfices économiques,
sociaux et environnementaux*



Dépôt à un PAV



Collecte



Tri



Réutilisation



Recyclage

CELA PERMET :

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

COMPTES-RENDUS DES COMITÉS SYNDICAUX

15 juin 2015

Rapport annuel 2014

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service a été rédigé. Il sera ensuite transmis aux 4 communautés de communes adhérentes et à la commune de Loreux.

Autorisation de signer les marchés

- **Collecte des points d'apport volontaire du verre d'origine ménagère** : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2015 avec la société VEOLIA.
- **Acquisition d'une benne à ordures ménagères** : Monsieur le Président est autorisé à signer ce marché pour un montant total de 164 000 € TTC dont les attributaires sont les sociétés SODIMAVI (VOLVO) et SEMAT.

Désaffiliation de la communauté d'agglomération de Blois et du CIAS du blaisois et du centre de gestion

Les membres du comité syndical se prononcent à la majorité contre la désaffiliation de ces 2 structures du centre de gestion.

Tarifs des dépôts en déchèterie pour les professionnels

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit à compter du 1^{er} juillet 2015 :

- DIB : 25 € le m³
- Déchets verts : 12 € le m³
- Bois : 15 € le m³

Personnel

Suite à plusieurs réussites d'examen professionnel, les membres du comité syndical décident de créer à l'unanimité :

- 2 postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 1 poste d'attaché principal

Divers

- A compter du 1^{er} janvier 2016, le site de la Ferté-Imbault n'accueillera que des déchets végétaux.
- Les demandes de mise à disposition de bennes pour les manifestations communales doivent être effectuées un mois avant la manifestation.
- Le représentant de la commune de Lamotte-Beuvron souhaite que le jour de collecte sur sa commune soit modifié.

15 octobre 2015

Convention avec le SIEOM de Mer pour l'accès à la déchèterie de Neung-sur-Beuvron

Les membres du comité syndical autorisent monsieur le Président à signer la convention autorisant l'accès à la déchèterie de Neung-sur-Beuvron aux habitants de La Ferté-Beauharnais et de La Marolle-en-Sologne.

La durée de la convention est fixée à un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} avril 2015.

Décision du Président

La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des déchèteries et plates-formes de déchets verts est confiée à la SARL BEIMO.

Travaux de déchèteries et plates-formes de déchets verts

Les membres du comité syndical autorisent monsieur le Président à lancer la consultation relative aux travaux des déchèteries et plates-formes.

Marché « déchets verts »

Arrivé à échéance, le marché peut être relancé sur la base de 2 lots :

- broyage des branchages et souches, évacuation et traitement des broyats
- évacuation et traitement des déchets verts.

Les membres du comité syndical autorisent monsieur le Président à lancer cette consultation.

Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les membres de la commission des finances et du bureau ont émis un avis sur les différentes demandes d'exonération.

A l'exception de la société HOMEDE SOLOGNE de Nouan-le-Fuzelier, toutes les demandes reçoivent un avis favorable.

Divers

- Les travaux des déchèteries feront l'objet d'une consultation globale.
- La colonne journaux-magazines située à proximité du cimetière de Pierrefitte-sur-Sauldre est détériorée.

29 février 2016

Approbation du compte-rendu du 15 octobre 2015

Il est précisé que la date d'effet de la convention avec le SIEOM de Mer pour l'accès à la déchèterie de Neung-sur-Beuvron est rétroactive et prend effet le 1^{er} avril 2015.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Amortissements

Les biens acquis en 2015 aux chapitres 20 et 21 pour 275 593,92 € doivent être amortis.

Pour 2016 : 58 100,50 € seront intégrés au budget.

Approbation du compte de gestion

Le compte de gestion produit par monsieur CHAUVET, receveur syndical, est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif

Il est donné lecture du compte administratif 2015 qui se résume comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 587 974,73 €
- Excédent d'investissement : 930 847,60 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 156 376,00 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Vote de la redevance spéciale

Le SMICTOM de Sologne prend en charge les déchets assimilés aux ordures ménagères des entreprises, des commerces, artisans, établissements publics, établissements de santé et associations en porte à porte.

Le financement de ce service est assuré par la redevance spéciale dès le 661^{ème} litre.

Pour 2016, les membres du comité syndical fixent les tarifs comme suit :

- La 1^{ère} collecte : 0,0337437/litre
- La 2^{ème} collecte et 3^{ème} collecte : 0,01639 €/litre.

Marché déchets verts

Le marché est attribué à la société GUILLERIER pour le broyage, l'évacuation et le traitement des déchets verts pour une durée de 3 ans.

Participation employeur à la couverture de prévoyance et santé

Les membres du comité syndical décident de participer à la couverture de prévoyance et de santé des agents du SMICTOM de Sologne sur la base de :

- 13 € brut pour le risque prévoyance (garantie maintien de salaire)
- 17 € brut pour le risque santé (mutuelle)

Ces dispositions entrent en vigueur au 1^{er} mars sous

réserve de l'adhésion à une mutuelle répondant à des critères sociaux de solidarité.

Travaux des déchèteries et plates-formes de déchets verts

Les travaux seront organisés en 3 phases :

- Phase 1 : les sites de Marcilly-en-Villette, Salbris, Vouzon, Theillay et Saint-Viâtre
- Phase 2 : les sites de La Ferté-Saint-Aubin, Souesmes, Nouan-le-Fuzelier et Selles-Saint-Denis
- Phase 3 : le site de Lamotte-Beuvron

Pour les autres sites aucuns travaux ne seront envisagés dans l'immédiat.

A terme, certains sites seront fermés.

9 mars 2016

Approbation du compte-rendu du 29 février 2016

Des modifications sont apportées sur le contenu du point relatif aux travaux des déchèteries et plates-formes.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Rapport et orientations budgétaires

Au vu de la population des 24 communes du SMICTOM, un débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les établissements publics de coopération intercommunale comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Un rapport a donc été rédigé dont le contenu vise à informer les membres du comité syndical de l'évolution financière et de l'organisation du SMICTOM.

C'est l'occasion pour les membres du comité syndical d'examiner l'évolution du budget en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement.

Les membres du comité syndical prennent acte de ce débat.

Adhésion à APPROLYS

Les membres du comité syndical décident d'adhérer à la centrale d'achat APPROLYS afin de bénéficier des marchés de travaux, de fournitures ou de services.

Ils autorisent monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et désignent monsieur DEZELU titulaire et monsieur DOUCET suppléant pour représenter le SMICTOM lors de l'assemblée générale d'APPROLYS.

Divers

Dans l'attente des résultats de l'étude d'optimisation de la collecte, un calendrier des collectes a été édité pour les 6 premiers mois de l'année.

Le calendrier du second semestre va être prochainement réalisé et sera distribué en temps et en heure aux habitants.

STOP AUX INCIVILITÉS !!!

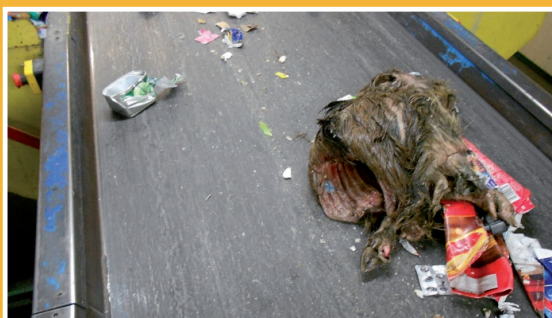


Les dépôts sauvages ... La honte !!!

Le comportement de certains administrés entrave le bon déroulement et la qualité du service public. Aucune excuse pour ces citoyens indélicats qui causent un préjudice certain au SMICTOM.

Tout abandon de déchet constitue une infraction. Le code pénal prévoit des contraventions dont les amendes peuvent aller de 38 à 1 500 EUR (art. R. 610-5, R. 632-1 et R. 635-8).

LE CONTENU DE NOTRE BAC JAUNE EST TRIÉ MANUELLEMENT PAR DES HOMMES ET DES FEMMES.



Les agents de tri font face à de trop nombreuses incivilités graves : des cadavres d'animaux aussi bien que des déchets souillés comme des couches culottes se retrouvent fréquemment sur la chaîne de tri.



TRIEUR : UN MÉTIER QUI MÉRITE NOTRE RESPECT.

Merci à tous, de respecter les consignes de tri pour améliorer leurs conditions de travail.

POUR TOUTES QUESTIONS,
N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE SMICTOM
02 54 88 58 28 ou smictomdesologne@orange.fr